

Les propositions du SNES

La défense des personnels et du service public d'Éducation est au cœur de l'action syndicale. Au prétexte de « modernisation de l'État », « d'individualisation des carrières » et de « réduction de la dépense », le gouvernement cherche à imposer des réformes guidées par le seul souci d'économies budgétaires, casser le contrôle paritaire et les garanties qu'il apporte.

Nos statuts sont un des fondements de la fonction publique : ils assurent la protection du fonctionnaire dans l'exercice des missions de service public, contre les pressions de toute nature, notamment politiques. Dans l'Éducation nationale, ces principes garantissent à la fois l'égalité de traitement des collègues dans toutes les opérations de gestion (mutation et promotion), dans le cadre d'une répartition équitable des moyens sur tout le territoire. La réflexion syndicale sur nos métiers prend aussi en compte les choix de mobilité géographique et professionnelle de chacun, la nécessaire transformation des pratiques, les besoins en formation continue... Il est en outre essentiel de porter une attention particulière à l'entrée dans le métier et aux fins de carrière pour conserver l'attractivité de nos professions.

1. Alléger la charge de travail et réduire le temps de travail :

- meilleure prise en compte de la charge réelle et de la pénibilité du travail ;
- réduction des effectifs, augmentation du nombre d'heures en groupes ou en classes dédoublées ;
- reconnaissance des activités complémentaires par l'extension des décharges statutaires.

2. Augmenter nos salaires, condition indispensable pour améliorer l'attractivité et la considération de nos métiers. Il est nécessaire **d'engager une véritable revalorisation** :

- refonte de la grille indiciaire, augmentation des salaires ;
- avancement d'échelons plus rapide pour tous ;
- accès de tous à l'indice terminal de la hors-classe ;
- développement de la promotion interne (augmentation des volumes d'agrégés : postes aux concours et liste d'aptitude) ;
- amélioration des reclassements.

3. Reconnaître les missions et favoriser les mobilités :

- rétablissement des stages 4-6 heures et mise en place d'une véritable formation initiale pour les néo-recrutés ;
- amélioration du contenu et du financement de la formation continue ;
- décharge de service pour les enseignants tuteurs ;
- rétablissement des congés de mobilité et développement des congés formation ;
- animation pédagogique au sein d'observatoires des programmes et des pratiques ;
- facilitation des détachements dans d'autres corps ;
- services mixtes entre formation initiale et formation des adultes ;
- aménagement des fins de carrière par réduction progressive des services en présence des élèves à partir de 50 ou 55 ans, rétablissement de la CPA et du CFA, etc.

4. Renforcer la qualification professionnelle

- redéfinir la formation universitaire et ses contenus ;
- mettre en place une véritable formation continue sur le temps de travail, validation des acquis de l'expérience professionnelle sous forme de promotions.

5. Faciliter la réadaptation et la mobilité professionnelle pour les enseignants en difficulté, ou en réintégration dans le second degré :

- aide pédagogique ;
- dispositifs adaptés de reconversion ;
- développement des postes au CNED et de l'enseignement à distance ;
- développement des postes adaptés en dehors de l'enseignement.

6. Obtenir une amélioration de l'évaluation pédagogique :

- régularité et équité des inspections ;
- possibilités d'appels et contrôles paritaires ;
- clarification des critères / prise en compte du travail collectif et du contexte, etc.

7. Renforcer les droits sociaux des personnels :

- un véritable service de médecine du travail et de prévention ;
- mise en œuvre d'une politique du logement ;
- développement de l'action sociale pour les personnels et leur famille (loisirs, enfance, débuts de carrières...).

8. Reconstruire un nouveau mouvement national, seul capable de conjuguer les intérêts des personnels et du service public, dans le cadre de recrutements suffisants garantissant une couverture équitable des besoins des académies.

Rétablir la fluidité du mouvement nourri par l'implantation de nombreux postes ; développer les stratégies de continuité entre les actuelles phases inter et intra-académiques pour lutter contre la mutation en aveugle et dans l'objectif de réunifier le mouvement :

- développement du vœu préférentiel et des dispositifs de protection du type « 175 points » ;
- amélioration des conditions de réintégration ;
- limitation maximale du profilage des postes ;
- reconcentration immédiate d'une partie des opérations actuelles : calcul des barèmes, affectations sur les postes à profil, attribution des bonifications accordées au titre du handicap...

Rendre le mouvement plus équitable :

- rééquilibrage des barèmes dans une logique de progressivité ;
- prise en compte de la réalité et de la diversité des situations individuelles et familiales, et des conditions d'exercice...

Démocratiser le mouvement :

- assurer une plus grande transparence des opérations ;
- renforcer le contrôle paritaire ;
- respecter l'avis des instances paritaires.

Nous promovons l'idée de mobilité choisie et volontaire, moteur important de satisfaction individuelle et d'efficacité professionnelle.
